

4) Y. BERKANE, « Quel (s) financement (s) pour l'enseignement supérieur en Algérie », Colloque international intitulé : « Les économies de la privatisation et le nouveau rôle de l'Etat », Sétif, Algérie, Octobre 2004 .

5) Documents du Ministère des Finances

6) Documents du Ministère de l'Enseignement Supérieur

6) Rapports du FMI et Banque Mondiale

7) Contributions diverses de l'OCDE

socio-économiques.

Partant de là, la rigueur budgétaire ne devient plus une affaire de resserrement et d'austérité uniquement pour les économies fragiles et démunies, mais bien le cas d'autres économies plus riches, nécessitant des mesures de précaution et rationalité dans la gestion de la politique budgétaire, et le cas semble correspondre pour l'Algérie qui consacre, annuellement, des montants conséquents et appréciables pour l'enseignement supérieur pour des raisons légitimes et fort louables d'améliorer l'aspect qualitatif, mais doit se méfier des retournements, parfois, catastrophiques des marchés internationaux, **malgré une stabilisation macro-économique approuvée et une euphorie financière rassurante**

Le recours à la rigueur budgétaire, pour le cas algérien, est dicté par la dépendance de toute une économie sur des rentrées financières qui sont liées à la faveur de la conjoncture financière et économique internationale, et d'un secteur (enseignement supérieur) qui exige un financement constant et costaud pour allier qualité et enseignement, tant au niveau de la pédagogie, recherche qu'au niveau des œuvres universitaires, ce qui explique les approches de prudence et avertissement des autorités locales pour dégager un financement qui soit adéquat et approprié pour ce secteur, mais sans excessivité ni dépassements onéreux.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) **B. DAFFLON**, « The requirement of balanced budget and borrowings limits in local public finance : Setting out the problems », in DAFFLON.B, « Local public finance in Europe », Cheltenham Edward Elger, date non précisée.
- 2) **O. BLANCHARD et D. LEIGH**, « Growth forecast errors and fiscal multipliers », IMF, Working paper, WP13/1, 2013.
- 3) **R. DEHOUSSE**, « Le pacte budgétaire : Incertitudes budgétaires et ambiguïté politique », Les Brefs, N°33, 2012.

CONCLUSION

La rigueur budgétaire constitue une thématique qui ne cesse de susciter et provoquer des débats et des positions des uns et des autres, suite aux conséquences (pas totalement livrées et communiquées à l'opinion internationale) de la crise financière, particulièrement sur les économies avancées et connectées, mais qui s'est répandue comme une trainée sur l'ensemble du globe, avec des intensités différentes.

De ce fait, et tentant d'éviter le scénario cauchemardesque de la crise de 1986 et la mise en application (presque forcée) des programmes d'ajustement et d'austérité, l'État algérien poursuit une politique budgétaire basée, essentiellement, sur les revenus pétroliers pour assurer le financement des projets économiques et sociaux.

Jouissant d'une marge de manœuvre financière assez conséquente, avec un matelas financier impressionnant constitué des réserves de change de près de 200 milliards \$, les autorités algériennes ont conduit une politique budgétaire plutôt expansionniste et budgétivore, mais toujours avec la peur au ventre de voir fondre les recettes pétrolières et chanceler, ainsi, tout le financement prévu et planifié.

Ainsi, le secteur de l'enseignement supérieur, à l'instar de l'éducation, s'inscrit parmi les priorités et jouit d'un apport financier assez conséquent, partant du fait que l'objectif assigné à celui-ci est de renforcer la qualité et la valorisation de la recherche scientifique, tenant compte du nombre d'étudiants, d'enseignants et les autres parties prenantes.

Néanmoins, la budgétisation du secteur semble énorme et faramineuse pour un tel objectif, d'où la nécessité de bien cibler les domaines prioritaires et réévaluer le coût réel du financement consacré, dans un souci d'équilibrer entre les dépenses prévues et la capacité financière réelle du pays, tenant compte des probables manifestations indésirables de l'économie internationale et la réaction d'autres secteurs

domaine de la Recherche et développement.

Pour le cas algérien, il est précisé que l'État algérien a déjà consacré un taux de 1,2% en 2000 pour se situer à 2,6% en 2010, alors que pour les mêmes années, ce taux fut de 1,4 et 1,6% pour la Tunisie et 1,1 et 1,0% pour la Maroc, et 1,1 et 1,2% pour la région de l'UE, dévoilant, ainsi, que seul l'Algérie et la Corée ont consacré un taux moyen qui dépasse les 2,5% du PIB pour l'enseignement supérieur.

Du côté des dépenses publiques par étudiant, le rapport nous dévoile que celui-ci fut estimé à près de 3200 \$ pour l'Algérie au cours de l'année 2010, alors qu'il fut de 1500 \$ pour l'année 2000, alors que pour le Maroc, il fut évalué à 1460 \$ pour l'année 2000 et 3200 \$ pour l'année 2010, et pour la Tunisie, cette dépense fut estimée à 1560 \$ pour l'année 2000 et près de 2000 \$ pour l'année 2010, alors que la moyenne de cette dépense fut évaluée à près de 11.500 \$ pour l'année 2010 pour les pays de l'UE.

Enfin, le rapport nous fait part des stratégies appropriées et adéquates pour chaque État pour mettre en place un financement qui devra répondre aux exigences d'un enseignement supérieur de qualité selon les spécificités et caractéristiques et aussi selon la capacité budgétaire et financière de ces États d'honorer leurs engagements, particulièrement dans un contexte international qui ne pardonne aucune déviation ni dérapage budgétaire pour les États, dans un souci évident d'éviter les effets de la contagion et la transmission.

Pour le cas algérien, le rapport nous relève que la marge budgétaire est plutôt faible, un niveau élevé des dépenses courantes, un déficit moyen de développement, un déficit élevé de qualité et pertinence, et un déficit moyen de financement, concluant que « pour répondre à ces objectifs, il va leur falloir trouver des ressources financières supplémentaires et utiliser de manière plus efficiente les ressources actuellement disponibles ».

On se retrouve, ainsi, à une croisée de chemin entre une exigence des responsables de valoriser l'enseignement supérieur sur tous les plans et assurer une qualité et un service reconnu et une contrainte budgétaire qui doit surveiller, désormais, toutes les dépenses publiques pour garder un équilibre budgétaire qui soit salubre pour l'État et aussi pour les institutions financières internationales, une équation que la rigueur budgétaire tente de résoudre dans un climat international qui devient plus perturbé et inquiétant.

Les prochaines années vont se caractériser par un creusement du déficit budgétaire, vu les nombreux projets de développement économique en cours et le budget consacré pour le plan quinquennal 2015/2019 qui devra parachever l'ambitieux programme social, en l'occurrence la finition de tous les logements programmés et la création de plus d'emplois, confirmant, de ce fait, la politique budgétaire expansionniste de l'État algérien.

Dans un rapport¹, il est indiqué que les décideurs concernés sont plutôt conseillés de suivre quelques paramètres et éléments pour la mise en place d'un processus pertinent de financement du secteur, à savoir : Définition des objectifs d'expansion, des objectifs de qualité, pertinence et recherche et développement, des objectifs d'équité et égalité des chances, et bien entendu la définition des marges de manœuvre des finances locales et le niveau de financement prescrit et autorisé dans ce sens.

Ce rapport précise bien que le coût de l'enseignement supérieur devient inquiétant et angoissant pour certains États de la région du MENA, compris entre 1,6% du PIB en Tunisie, 2,6% pour l'Algérie et 3% pour la Lybie, dépassant, ainsi, le taux moyen des pays de l'Union Européenne et même des États-Unis qui consacrent 2,7% pour ce secteur, mais cela n'est pas toujours le cas concernant le

¹ Rapport édité par la Banque Mondiale intitulée : « Analyse comparative de la viabilité financière de l'enseignement supérieur dans la région MENA », 2011.

de la contribution financière et budgétaire de l'État, au vu du nombre croissant des inscrits, des étudiants hébergés, restaurés, et aussi le cout de la recherche scientifique.

Toute la problématique réside dans la question de savoir si l'État algérien pourra continuer à financer ce secteur qui devient plus budgétivore et gros dépensier des deniers publics, dans un contexte économique et financier international qui plaide pour la prudence, la rationalité et ainsi la rigueur budgétaire, tout en recherchant une amélioration de la qualité proposée, soit au niveau de la pédagogie, la recherche ou la fiabilité des établissements universitaires.

Dans un autre document¹, il est question d'un renforcement du financement du secteur où on peut lire que « le financement de la recherche scientifique et du développement technologique pour la période 2008-2012 est davantage lié aux objectifs scientifiques et prend en charge toutes les actions prévues en matière de programmation, d'évaluation, de valorisation économique, de renforcement de l'environnement de recherche et de son organisation, de réalisation des infrastructures et des grands équipements de recherche, de coopération scientifique, ainsi que les aspects liés à l'information scientifique et technique », traduisant, de ce fait, toute la volonté des décideurs économiques de hisser le secteur de l'enseignement supérieur selon les normes internationales, malgré la reconnaissance les difficultés qui peuvent surgir en termes de financement, sachant que le ministère table sur près de deux millions d'étudiants pour les deux ou trois prochaines années, en plus d'un autre nombre de centres de recherche et d'expérimentation, sans omettre la question emblématique des œuvres universitaires et le financement des équipements nécessaires.

¹ Document intitulé : « L'enseignement supérieur et la recherche scientifique en Algérie », 50 années au service du développement 1962-2012 »

que pour les seuls laboratoires de recherche (dont le nombre avoisine les 1200, ainsi que 10 centres de recherche, 5 unités et 3 agences principales de recherche scientifique), l'État débloque un budget d'équipement triennal de 5,6 milliards DA (presque 56 millions d'Euros), en plus du financement annuel accordé aux établissements universitaires pour leurs activités et fonctions, sans compter les œuvres universitaires (près de 300 résidences universitaires, 350 restaurants universitaires et près d'un million d'étudiants boursiers), ainsi que le financement des éditions scientifiques par le biais de l'Office des Publications Universitaires.

Tout cela est justifié par le ministère dans le cadre de la mise en place d'une **démarche qualité** au niveau de chaque établissement universitaire qui s'articule sur trois composantes essentielles pour l'évaluation des formations : La conception, la réalisation et les résultats, une manière de procéder à systématisation de la boucle qualité qui repose, elle-aussi, sur trois étapes : Une élaboration de l'offre, une mise en place d'une formation adéquate et une nécessité d'évaluation à travers des indicateurs.

Il est vrai que l'État algérien consacre un taux moyen de 3% du PIB pour le financement de ce secteur, une contribution forte saluée et appréciable, mais cela demeure relatif et sous réserve vu que les recettes du budget alloué proviennent, intégralement, des revenus pétroliers, ceux-ci sont laissés aux humeurs des marchés internationaux des matières premières.

A ce sujet, Y.BERKANE¹ précise, dans son introduction « qu'en Algérie, le financement de ce secteur est assuré en quasi-totalité par l'État mais dans une époque de restrictions budgétaires où l'Algérie s'efforce de relever le défi que lui pose la nécessité de maintenir, voire d'améliorer, la qualité de l'enseignement supérieur, le net recul du financement public menace la qualité et la poursuite des programmes existants », une manière d'insister sur la question de la soutenabilité

¹ Y.BERKANE, « Quel(s) financement (s) pour l'enseignement supérieur en Algérie », colloque international intitulé : « Les économies de la privatisation et le nouveau rôle de l'État », Sétif, Algérie, Octobre 2004.

D) Le secteur de l'enseignement supérieur en Algérie

Ce secteur jouit d'une importance capitale et vitale pour ce pays, du moment que les responsables tablent sur une création d'un capital humain capable de hisser l'économie nationale vers une compétitivité économique internationale et une acquisition d'un savoir-faire approprié et adéquat pour se positionner au niveau des économies protégées par leurs connaissances et un bagage solide en termes d'acquisitions technologiques, dans un monde qui ne croit que dans les vertus de ce domaine.

Ainsi, il faut savoir que le nombre d'établissements universitaires entre universités, centres universitaires et écoles s'élève à près de 90 et près de 1,5 millions d'étudiants poursuivent leurs études, et que ce secteur a connu trois étapes importantes : Une première étape en 1971, une deuxième durant les années 1980 et la troisième dans la mise en place du système LMD.

En plus, on signale que près de 200.000 diplômés sont enregistrés par an et une moyenne de près de 250.000 bacheliers s'inscrivent dans un établissement universitaire, entourés de près de 45.000 enseignants, dont une moyenne de près de 20% de rang magistral, résultant, ainsi, sur un taux d'encadrement moyen d'un enseignant pour 24 étudiants, alors qu'il est prévu un nombre de près de deux millions d'étudiants pour les deux prochaines années.

Dans un souci d'approche par les financements, il est prévu le recrutement de près de 35.000 enseignants pour le court terme, en plus de 150.000 places pédagogiques et 100.000 lits d'hébergement, avec toutes les commodités nécessaires, entre-autres, les bibliothèques, les restaurants, les salles d'étude et autres, tout cela dans un objectif précis, à savoir assurer la qualité de l'enseignement supérieur pour les étudiants.

Sans trop détailler sur le contenu du secteur, il nous semble nécessaire de citer

montants consacrés aux dépenses engagés, particulièrement celles qui concernent l'aspect social, les investissements économiques, les réalisations envisagées, et autres, mais bien de maîtriser et manipuler les recettes engrangées par le biais des revenus pétroliers, à travers une répartition bien ciblée envers les secteurs et domaines étudiés et inscrits parmi les priorités budgétaires.

Dans un document¹, il est question que cette rigueur et prudence en matière budgétaire ne doit, en aucun cas, signifier une réduction des transferts sociaux, du soutien des prix ou de la masse salariale, mais bien de revoir les recouvrements budgétaires en évitant une grande dépendance sur les revenus des hydrocarbures, une épargne budgétaire plus consistante et surtout un appui sur les retombées des investissements publics engagés, notifiant, au passage, que le Fonds de régulation des recettes, les dividendes des placements financiers et la certitude d'une augmentation des réserves de change, constituent un gage et une garantie solide pour maintenir la cap d'une politique budgétaire, qui ne sera pas placée sous le signe de la rigueur ou l'austérité budgétaire, du moins pour le court terme.

Néanmoins, la structure de l'économie algérienne invite à des prudences et réserves sur de tels propos, pour les arguments suivants :

- ✓ Les probables perturbations au niveau des marchés pétroliers.
- ✓ La persistance d'une morosité sociale.
- ✓ Le poids des transferts sociaux et la certitude d'une révision à la hausse.
- ✓ L'absence d'une couverture budgétaire interne autre qu'externe.
- ✓ Le financement des nouveaux projets qui devient plus budgétivore.
- ✓ Le risque d'une autre crise économique ou financière internationale.
- ✓ Le manque de cohérence dans la conduite de la politique budgétaire.

¹ Document émanant du ministère des finances, Alger, Juin 2014.

déficits ne constituent pas un risque majeur pour la solvabilité de l'État, prenant à témoin le paiement anticipé de la dette extérieure, un taux relativement maîtrisé de la dette publique et surtout des réserves de change estimées à près de deux cents milliards DA et représentant une couverture des importations pour une durée de plus de trois ans.

Certes, on peut imputer cette dérive budgétaire aux conséquences néfastes de la crise financière internationale de 2007/2008, notamment sur les recettes pétrolières, principales pourvoyeuses des recettes publiques, mais il faut bien avouer que le coût de la paix sociale et les interminables revendications sociales (salaires, amélioration du pouvoir d'achat, logements, éducation, santé, subventions, transferts sociaux,...) ont bien contribué dans cette inquiétante et défavorable situation.

À cet effet, la question de la rigueur budgétaire s'inscrit dans la logique de prudence et le respect des règles de conduite basées sur la nécessité de mettre en place des mécanismes d'affront et se prémunir contre les effets néfastes et indésirables des chocs externes, notamment pour le cas de l'économie algérienne, une économie assez particulière et exceptionnelle avec sa trop grande dépendance du secteur des hydrocarbures et l'absence d'une diversification de son économie, ce qui remet en question cette idée de rigueur budgétaire.

À ce sujet, il faut savoir que les dépenses de fonctionnement de l'État ont été multipliées par trois entre 2007 et 2012, passant de 22 à 65 milliards \$, alors que pour la seule loi de finances 2013, il a été agréé un montant de 60 milliards \$, représentant, de ce fait, une inquiétude permanente pour l'État algérien quant à la question de la soutenabilité d'un tel financement lors d'une mauvaise posture des recettes pétrolières.

À la lumière des tous ces éléments, il faut bien préciser que la rigueur budgétaire, telle que prônée par le pays, ne doit pas signifier une diminution ou baisse des

taire bien dépensière, au vu des montants colossaux consacrés aux programmes de développement économique, à l'instar du programme de relance économique entre 2000 et 2004 avec une enveloppe financière estimée à près de sept milliards \$, ensuite un autre programme complémentaire entre 2005 et 2009 avec un financement de l'ordre de soixante milliards et enfin un autre plan de relance économique consacré aux grands chantiers entre 2010 et 2014 avec une enveloppe conséquente de l'ordre de plus de deux cents quatre-vingt-six milliards \$, en plus d'autres financements consacrés pour le maintien et la stabilisation de la paix sociale.

Ainsi et selon différents rapports recensés¹, il faut savoir qu'en 2010, le déficit budgétaire fut estimé à 1496,5 milliards DA représentant un solde négatif global par rapport au trésor de 12,4%, alors que pour l'année 2011, ce déficit fut évalué à 2395,4 milliards DA, pour un solde négatif global de 16,6%. Pour l'année 2012 (juin), le solde budgétaire fut estimé à 1287,2 milliards DA, pour un solde négatif global de près de 11%, alors que pour toute l'année 2012, on peut savoir que ce déficit fut évalué à 3246,2 milliards DA pour un solde négatif global de 20,5%, alors que pour l'année 2013, le déficit budgétaire fut de 2310,4 milliards DA pour un solde négatif global par rapport au trésor de 13,2%.

Selon la loi de finances 2014, les recettes publiques vont atteindre le montant de 4218,2 milliards DA contre des dépenses estimées à 7656,2 milliards DA, résultant, de ce fait, sur un déficit budgétaire de l'ordre de 3440 milliards DA, représentant un taux de 18,1% du PIB, un déficit qui fut expliqué par les montants consacrés au financement des investissements et que 50% de ce déficit sera allégé grâce au FRR², une manière de justifier cette boulimie financière de l'État et de rassurer les partenaires et organismes financiers internationaux sur le fait que ces

¹ Rapports généralement fournis par le ministère des finances à travers les flashes sur la conjoncture pour les années depuis 2011.

² FRR=Fonds de Régulation des Recettes

tuelles dérives et déviations qui peuvent émerger lors de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets qui s'appuient sur des dépenses publiques, elles-mêmes découlant des probables recettes publiques, mais en réalité, il s'est avéré qu'une grande partie de ces dépenses dépassent largement les crédits alloués et déterminés dans ce sens, conduisant, de ce fait, vers une impasse budgétaire qui ne doit son salut que sur les interventions énergétiques et fortes du trésor public.

À titre de rappel, on assimile, parfois, la politique de rigueur budgétaire à une politique d'austérité et même une politique restrictive budgétaire, qui se résume dans une démarche à assainir la gestion d'un État et permettre une vision claire et transparente de la gestion des deniers publics, en insistant, particulièrement, sur :

- a) La limitation des déficits publics.
- b) La fermeté dans la gestion de la dette publique.
- c) La maîtrise des situations inflationnistes.
- d) La prévention contre les surinvestissements.
- e) Le suivi et la maîtrise des bulles spéculatives.
- f) La mise en place d'une plus grande rigueur dans la gestion des dépenses publiques.

Néanmoins, une politique de rigueur budgétaire exige et requiert certaines mesures et démarches qui peuvent être perçues comme antipopulaires et antidémocratiques par l'opinion publique, vu que parmi les remèdes indiqués, on parle de hausse des taux d'intérêt, le gel ou le blocage des salaires, une possible révision à la hausse des taux d'imposition fiscale, une possibilité d'augmenter les cotisations, mais surtout une nécessité de réduire les dépenses publiques, à l'instar de la santé, l'éducation et autres.

C) Qu'en est-il de la rigueur budgétaire en Algérie ?

Il faut bien admettre que l'État algérien s'est engagé dans une politique budgé-

prendre des sanctions ou des pénalités en cas d'échec de l'équilibre budgétaire.

Ainsi, la mise en application d'une rigueur budgétaire devient un fait banal et routinier avec le temps qui court, du moment que les institutions financières deviennent plus laxistes et permissives avec une telle politique, qui semble plus contraignante et pesante sur certaines économies, particulièrement l'opinion publique nationale, mais si utile et appropriée pour desserrer une atmosphère lourde et vacillante en termes budgétaires.

Les déboires budgétaires qui ont conduit vers des déficits budgétaires et publics plus encombrants et contraignants, aboutissant vers la nécessité de revoir la politique adoptée et engagée, ont donné naissance à des idées basées et concentrées sur des mesures de précaution, afin d'éviter un alourdissement de ce fardeau et la complication des stratégies budgétaires qui sont, trop souvent, salutaires et fortement recommandées.

Dans ce sens, R.DEHOUSSE¹ évoque les craintes d'implosion et éclatement des positions des pays européens au vu de l'ampleur et l'intensité des graves dérives et dérisions de leurs politiques budgétaires, en dévoilant les grandes lignes du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire, qui se résument comme suit :

- I. Réduction des marges de manœuvre des États impliqués et concernés.
- II. Durcissement et renforcement des pouvoirs de contrôle.
- III. Mise en place de nouveaux pouvoirs de contrôle.

Les missions des responsables se dirigent et s'orientent vers une plus grande prudence dans la conduite des politiques budgétaires, tenant compte des éven-

¹ R.DEHOUSSE, « Le pacte budgétaire : incertitudes juridiques et ambiguïté politique », Les Brefs, N°33, Février 2012.

sentielle pour réduire les conséquences fâcheuses et parfois désastreuses d'un déficit qui devient plus encombrant et envahissant pour les décideurs économiques, en réduisant, terriblement, leurs marges de manœuvre en termes de politique budgétaire et respect des critères établis, cela va de l'avenir et perspectives des États à la recherche d'indicateurs et arguments pour rassurer les partenaires économiques et les institutions financières internationales.

Epluchant certains écrits à ce sujet, on peut définir la rigueur budgétaire comme étant une pratique et procédure disciplinée et respectueuse des normes et recommandations sur la manière de conduire une politique budgétaire, dans un contexte qui se distingue par une instabilité et distorsion observée au niveau de l'économie internationale, et qui peut entraîner l'économie nationale dans un vaste mouvement de déstabilisation et dérives qui, par effet de contagion, vont se répercuter sur les autres politiques économiques.

Evoquant cette question de rigueur budgétaire ne signifie pas, forcément, la mise en place de mécanismes de restrictions budgétaires où une profonde refonte et restructuration du système fiscal ou budgétaire en cours, ceci pour éviter des troubles et des perturbations au niveau de la sphère économique et financière du pays, mais adopter des critères et des approches qui peuvent s'inscrire dans cette démarche, comme ce fut le cas avec DAFFLON¹ qui cite quelques critères à élaborer et respecter pour une politique de rigueur budgétaire assez favorable pour les collectivités locales et l'État, à savoir : Critères sur une exigence de l'équilibre budgétaire, critères sur la définition et l'exactitude de cet équilibre, critères sur le fait d'inclure les amortissements dans cet équilibre, critères sur le timing idéal pour l'exigence de l'équilibre budgétaire, critères sur la détermination du nombre de périodes pour cet équilibre, et enfin des critères pour déterminer s'il y a lieu de

¹ B.DAFFLON, « The requirement of a balanced budget and borrowing limits in local public finance : setting out the problems », dans Dafflon, B. : *Local public finance in Europe*, Cheltenham, Edward Elgar.

et les montants des transferts publics, qui deviennent, trop parfois, des domaines et secteurs budgétivores et suscitant des inquiétudes permanentes et régulières.

3) Une crise financière est aussi synonyme d'une profonde révision des programmes et plans de relance économique, qui peuvent affecter la trésorerie locale, en l'absence de redevances fiscales et d'un recouvrement de celles-ci à la source.

De leur côté, O.BLANCHARD et D.LEIGH¹ justifient les conséquences fâcheuses de cette crise sur l'aspect budgétaire, à travers leurs résultats qui ont conduit vers la conclusion qu'il existe une relation négative entre une consolidation fiscale et une croissance économique bien entretenue, entendons-nous par-là, que toutes initiatives entreprises par des États dans leur quête de redressement face aux impacts de la crise, à travers une politique fiscale révisée, se sont, en fait, retrouvés dans une décroissance économique plus importante que prévue, et même qu'avant les années antécédentes à la crise.

B) La rigueur budgétaire: Rempart contre la dérive budgétaire

La persistance des déficits budgétaires et publics dans la plupart des économies avancées et développées sonne une alarme et une alerte sur le suivi et le contrôle des mécanismes et procédures budgétaires que prennent certains États, afin d'éviter de sombrer dans un dilemme et un labyrinthe sur les finances publiques, et aussi permettre une conduite régulière et discontinue de la politique budgétaire sans que cela n'altère les choix déjà exprimés et approuvés, dans un souci évident de ne pas trop chambouler les politiques économiques lancées et mises en œuvre depuis un certain temps.

À cet effet, la rigueur budgétaire est devenue une alternative nécessaire et es-

¹ O.BLANCHARD et D.LEIGH, « Growth forecast errors and fiscal multipliers » IMF Working Paper, WP 13/1, 2013.

dessus sur les recettes, indiquant, par-là, que l'économie européenne traverse bien une étape critique et compliquée pour redresser son état budgétaire, conséquence d'une désastreuse crise financière qui n'en finit pas de livrer tous ses secrets et qui demeure aussi pesante et menaçante sur le devenir et les perspectives de cette zone.

À ce sujet, il faut savoir que les impacts de cette crise sont bien significatifs et réels sur les politiques budgétaires des économies, du fait que la crise financière engendre aussi un impact direct sur les systèmes de production, commercialisation et consommation des produits, marchandises et services, ce qui se répercute, directement, sur les gains et bénéfices des firmes et entreprises internationales, et de ce fait, sur leurs capacités de financement et paiement de leurs dû à l'État, en termes de charges fiscales et cotisations, comme ce fut le cas de la France qui a vu ses recettes fiscales diminuer de plus de deux milliards Euros par faute des conséquences de la crise financière internationale.

Selon quelques écrits à ce sujet, notamment celui de la Banque de France¹, on ne peut nier les effets d'une crise financière sur le budget des États, du fait que l'économie mondialisée et globalisée est soumise à des effets de contagion qui n'engagent pas seulement les finances et les échanges commerciaux, mais bien aussi les politiques budgétaires, selon trois canaux :

- 1) Une crise financière affecte directement la fiscalité locale de l'État, en plus d'une probable et éventuelle augmentation d'autres dépenses à l'instar des dépenses d'assurance-chômage, des dépenses concernant les pensions, les retraités, les charges sociales et autres.
- 2) Une crise financière peut toucher aussi le gonflement d'autres types de dépenses et charges, particulièrement les charges des masses salariales promises

¹ Banque de France, Documents et Débats, N°4, Mai 2012.

4. Taux d'intérêt à long terme : ne doivent pas dépasser de plus de 2 % ceux des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

Dans la réalité, les choses ne semblent pas aller comme prévu en termes de respect de ces critères, notamment le déficit public comme on peut le constater à travers ce tableau :

Zone Euro 18	2010	2011	2012	2013
PIB prix du marché ((millions Euros	699 185 9	973 443 9	456 505 9	303 601 9
Déficit public (%du (PIB	-6,2	-4,1	-3,7	-3,0
Dépenses publiques ((%du PIB	51,0	49,4	49,9	49,8
Recettes publiques ((%du PIB	44,8	45,3	46,2	46,8
UE 28				
PIB prix du marché ((millions Euros	092 337 12	711 12 2 1 0	934 959 12	744 067 13
Déficit public (%du (PIB	-6,5	-4,4	-3,9	-3,3
Dépenses publiques ((% du PIB	50,6	49,0	49,4	49,1
Recettes publiques ((% du PIB	44,1	44,6	45,4	45,7

Ainsi, le déficit public prend une direction qui tient compte des promesses des dirigeants financiers des États européens quant à une réduction de ce taux et l'apporter selon les critères établis, à savoir un taux inférieur à 3% du PIB, mais cela semble difficile et complexe vu que les dépenses publiques semblent prendre le

constituer une sérieuse entrave et contrainte pour les perspectives de l'économie locale, dans un cadre concurrentiel et compétitif rudement agressif, dévoilant, ainsi, une divergence entre différentes approches sur le concept du déficit budgétaire.

Évitant de sombrer dans un dilemme littéraire et théorique sur ce point, il est préférable de se concentrer sur les inquiétudes affichées récemment sur le fait que la régularité d'un déficit budgétaire peut constituer une réelle entrave à toute autre démarche et procédure pour redresser les structures d'une économie, et penser à mettre en place un système économique plus percutant et performant.

On se rappelle bien que les critères de Maastricht ont bien situé des indicateurs économiques que doivent respecter les pays membres de l'Union européenne, dans le souci de mettre en place un pacte de stabilité et croissance, ceci pour bien argumenter et appuyer nos propos sur les criantes des institutions financières et économiques sur un déficit budgétaire qui devient plus encombrant, envahissant et contraignant.

ces critères de convergence sont :

1. Stabilité des prix : Le taux d'inflation d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1,5 point celui de trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix
2. Situation des finances publiques :
 1. Déficit public (État +) annuel inférieur à 3 % du
 2. Dette publique (ensemble des emprunts contractés par l'État et l'ensemble des administrations publiques, dont les organismes de sécurité sociale) inférieure à 60 % du PIB
3. Taux de change : Dévaluation exclue (mesure obsolète pour les pays de la zone euro .

A) Déficit budgétaire: Hantise des politiques budgétaires ?

On aurait pu aborder aussi l'excédent budgétaire où le solde budgétaire positif comme introduction à ce point, ce qui aurait pu reconforter les décideurs économiques et les responsables de la trésorerie publique, mais il semble que les récents débats sur l'économie et la finance internationale tournent autour des inquiétantes situations économiques de quelques États qui se sont bien distingués et tenus, en termes de soutenabilité économique et rigueur budgétaire, à l'exemple de quelques économies européennes de l'Union Européenne, mais qui se démènent, courageusement et avec ténacité et acharnement, à résoudre leurs déboires budgétaires et l'insoutenable question des déficits budgétaires, qui deviennent plus récurrents et réguliers depuis un certain temps, disons depuis la crise financière internationale 2007/2008.

À titre de rappel, « Le déficit budgétaire est la situation dans laquelle les recettes de l'État (hors remboursement d'emprunt) sont inférieures à ses dépenses (hors emprunt) au cours d'une année. C'est donc un solde négatif », résultat d'une politique économique qui s'est investie (peut-être trop) dans le financement des projets économiques et sociaux, sans que cela ne soit jugé contraire aux principes de base pour une telle politique, alors que le déficit public englobe le solde des recettes et des dépenses des administrations publiques, à l'instar des collectivités locales et territoriales, des hôpitaux publics, la sécurité sociale, et des administrations locales.

Selon la pensée keynésienne, le fait de réaliser ce déficit ne doit pas constituer une menace ni un risque pour l'économie nationale, du moment que les dépenses publiques sont nécessaires et essentielles pour la relance de l'économie, surtout en période de panne où état de récession, alors que les doctrines classiques, néo-classiques et libérales soulèvent le fait que la persistance des déficits publics peut

Ainsi, les politiques budgétaires sont devenues, avec le temps, plus regardantes et prudentes sur les manières de récolte des recettes et des revenus, et surtout sur leurs répartition et distribution pour les secteurs et domaines qui en ont le plus besoin, dans le souci évident d'assurer, au moins, un équilibre budgétaire, tout en acceptant un solde budgétaire positif et convaincant pour la solidité financière de l'État.

À ce sujet, les nouvelles orientations économiques s'inscrivent dans une série de précautions et avertissements sur la composante d'un budget d'un État qui doit prendre en charge les éventuelles turbulences de l'économie mondiale, en insistant, particulièrement, sur une certaine transparence et gouvernance budgétaire, tout en évitant de sombrer dans une aventure de dépenses budgétaires qui pourra occasionner plus de torts et préjudices que de bienfaits et avantages pour le pays concerné.

De ce fait, on assiste, ces derniers jours, à la mise en place des politiques budgétaires qui placent les principes de prudence, clairvoyance et rigueur au centre des préoccupations des décideurs financiers des États, et sur insistance et fortes recommandations des Banques Centrales (comme ce fut le cas de l'intervention forte et énergique de la BCE¹ pour régler le cas de la Grèce et d'autres économies européennes), dans un objectif d'éviter les conséquences des crises financières qui se reconverties, en un laps de temps très court, à des crises budgétaires et un gonflement des soldes négatifs budgétaires, suivi des taux d'endettement public à la limite de l'effondrement et ensuite des finances locales devenues, désormais, au seuil de la faillite financière des États, si ce n'est les interventions massives et rassurantes des banques centrales pour éviter le scandale du siècle, à savoir une faillite d'un État issu d'une union économique qui ne cesse de réclamer sa suprématie économique mondiale.

1 BCE=Banque Centrale Européenne

« LA RIGUEUR BUDGÉTAIRE ET LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN ALGÉRIE »

CHAIB BAGHDAD¹, KHOUANI LEILA² TABTI KHADIDJA³

INTRODUCTION

Les dernières turbulences de l'économie internationale ont prouvé que les promesses des experts et responsables des institutions financières internationales (FMI et Banque Mondiale) sur la stabilité économique, les performances remarquables de quelques économies mondiales, la bonne tenue des économies avancées et développées, ont, toutes volé en éclat et se sont évaporées depuis l'émergence de la récente crise financière de 2008 qui a mis à nue la fragilité et la vulnérabilité de certaines économies qu'on croyait, pourtant, infaillibles et intouchables en termes de chocs externes.

Les dernières informations économiques indiquent que les économies européennes semblent être les plus touchées et contaminées par les effets de cette crise, particulièrement celles de l'Union Européenne, à l'exemple de la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et bien d'autres, mettant, de ce fait, une pression supplémentaire sur les budgets et les finances publiques des économies concernées, et exhortant les décideurs locaux à réfléchir sur une politique budgétaire la plus appropriée et adéquate possible pour, non seulement faire face à ce type de manifestation spontanée des crises financières, mais aussi d'assurer une certaine soutenabilité et durabilité de celle-ci, dans un contexte économique international qui ne pardonne pas économies vulnérables.

1 Professeur, faculté d'économie, Université de Tiemcen.

2 Maître de conférences A, faculté d'économie, Université de Tiemcen

3 Doctorante, faculté d'économie, Université de Tiemcen